

CIRCULAIRE D'INFORMATION

38^{ème} CHAMPIONNAT NATIONAL D'ATHLETISME EN SALLE UGSEL
TRIATHLON INDIVIDUEL ET PAR EQUIPE BENJAMINS-MINIMES



MARDI 4 FEVRIER 2025



Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique
277, rue Saint Jacques - 75240 PARIS Cedex 05
Tel : 01 44 41 48 55 - Site UGSEL : www.ugsel.org



CONTACT ORGANISATEUR

Comité Ugsel 22 – 7 rue Jules Verne 22000 Saint-Brieuc, France

☎ 02.96.43.85.15 mail : ugsel22@e-c.bzh

Référent local : BEUZEBOC Marie-Philippe Directrice départemental UGSEL 22 : 06-31-61-91-53

LIEUX de la COMPETITION et ACCES

Site de compétition : Halle Maryvonne Dupureur 67 rue Théodule Ribot 22000 SAINT-BRIEUC

ACCUEIL (passage obligatoire)

PASSAGE OBLIGATOIRE à l'accueil pour la vérification des engagements, le contrôle administratif et l'accueil sportif (présentation des licences encadrants et récupération des dossards - voir partie technique et sportive)

Accueil administratif et sportif : Halle Maryvonne Dupureur

Le lundi 3 février 2025 de 17h00 à 19h00 et le mardi 4 février à partir de 7h15

HEBERGEMENT

L'hébergement est à réserver par vos soins auprès des hôtels ou autres (liste jointe).

PARKING et accès

Pour les cars : Dépose minute devant la halle jusqu'à 8h00. Possibilité de quelques places pour ceux qui restent toute la journée

Pour les véhicules légers : 3 parkings autour de la halle.

Accès Train : gare de St Brieuc puis bus A direction les villages espace commercial arrêt

RESTAURATION

Le soir de l'arrivée repas chaud au collège Sainte Marie de Saint-Brieuc à 3min en véhicule et 10 min à pied : 10€

Restauration midi : Sandwich ½ baguette américain poulet /chips / fruit / gâteau : 7€

Panier repas soir : Sandwich ½ baguette américain dinde /chips / fruit / gâteau : 7€

Commande à adresser à l'UGSEL 22 en utilisant le questionnaire de participation à retourner par mail **pour le mardi 28 janvier** puis par voie postale pour votre règlement.

Attention ! L'organisation se réserve le droit de ne pas prendre la commande si vous ne respectez pas les dates données.

Tout repas commandé sera dû. En cas de désistement, aucun remboursement ne pourra être effectué.

DROITS D'ENGAGEMENT

14,00 € par participant (Athlètes et Jeunes Officiels Equipes)

QUESTIONNAIRE

A retourner à l'UGSEL 22 par mail au plus tard le mardi 28 janvier 2025 et par voie postale avec le règlement.

Merci de joindre un chèque du montant total (droits d'engagement et restauration) à l'ordre de « UGSEL 22 ».

UGSEL 22, 7 rue Jules Verne 22000 SAINT-BRIEUC

Courriel : ugsel22@e-c.bzh

PRIMES KILOMETRIQUES

La prime kilométrique versée en 2025 pour la participation aux championnats nationaux sera calculée au regard de 2 critères : le nombre d'élèves déplacé(e)s par l'AS et la distance aller-retour (référence Dicoroute) entre l'AS et le lieu du championnat.

L'objectif est de redistribuer l'ensemble du budget alloué chaque année et d'augmenter la prime pour les AS / délégations venant de loin et avec de nombreux élèves.

NOTE IMPORTANTE : règlement de la halle Maryvonne Dupureur

Pour tous, merci de ne pas porter vos chaussures de sport aux pieds lors de votre venue à la compétition. Les chaussures qui servent à l'intérieur de la salle doivent être sèches et propres.

Il est formellement interdit de manger dans les tribunes ainsi que sur la piste. Une zone de restauration sera mise à disposition et gérée par l'organisation. Seule l'eau est autorisée sur l'espace de compétition.

Les pointes ne peuvent pas dépasser 6mm. Les chaussures à pointes sont interdites dans les tribunes, les athlètes ne portent donc leurs pointes que pendant leurs épreuves.

Aucun accompagnateur ne sera autorisé à descendre sur la piste. Les spectateurs sont priés de rester dans les tribunes.

CEREMONIE OFFICIELLE

La cérémonie officielle aura lieu le mardi 4 février à 12h00.

TEMPS PASTORAL

Un temps fort sera partagé.

CADEAU / SOUVENIR

Chaque participant se verra remettre un cadeau souvenir.

VILLAGE EDUCATIF

Un ensemble de stands éducatifs sera mis à disposition pour sensibiliser et répondre au projet fédéral.

PHOTOS

Des photos seront prises lors de la compétition.

Les participants, ou leur représentant légal autorisent expressément les organisateurs et l'Ugsl à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

RESPONSABILITE / COMPORTEMENTS

Les accompagnateurs (professeur d'EPS, parents ou autres encadrants) ainsi que les chefs d'établissements sont directement responsables de la tenue de leurs équipes durant toute la durée du championnat et de tout dégât que ces dernières pourraient causer durant leur séjour.

VOL / DEGRADATIONS

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols.

Chacun doit être responsable de ses effets et savoir les surveiller, ou les faire surveiller.

Il est important de ne rien laisser apparent dans les véhicules.

Pour toute question technique et sportive, contacter Geoffrey BRASSART, Responsable Technique des Compétitions :
g-brassart@ugsel.org

ACCUEIL SPORTIF ET LICENCES

L'accueil sportif ne peut se faire qu'après passage à l'accueil administratif.

Les licences « élèves » et licences « encadrants » seront vérifiées avant la compétition et cette vérification est obligatoire et permet d'obtenir les dossards par l'Ugsel Nationale.

La vérification des licences élèves peut se faire sous 2 formes :

- 1) Soit jusqu'au **dimanche 2 février 18h00** : sous forme dématérialisée depuis Usport. Le responsable des compétitions extraira toutes les licences depuis la liste des inscriptions. Toutes les licences avec photos seront validées automatiquement.

Aucun email n'est à envoyer !

- 2) Soit lors de l'accueil sportif de la compétition, licences avec photo.

La licence de l'encadrant sera vérifiée le jour de l'accueil.

Les dossards ne seront donnés par l'Ugsel Nationale qu'après :

- signature du listing des participants individuels et par équipes fourni par les services nationaux,
- vérification des licences élèves,
- vérification de la licence de l'encadrant accompagnant les élèves,

Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

Rappel Article 9 des RG : La participation d'un établissement est soumise à la présence d'un encadrant licencié Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS, personne participante à l'animation de l'association sportive ou accompagnateur ponctuel.

REGLEMENTS

Se référer aux Règlements Généraux et Spécifiques 2024-2025 parus sur le site de l'UGSEL Nationale : www.ugsel.org
[Règlement Spécifique Athlétisme en Salle](#)

REPRESENTANTS DE LA COMMISSION NATIONALE DE L'ANIMATION SPORTIVE

Emmanuel GUERIN

REPRESENTANTS DES SERVICES NATIONAUX DE L'ANIMATION SPORTIVE

Geoffrey BRASSART et Didier PARIS

CHARTRE ETHIQUE ET SPORTIVE

Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive (cf. page 9).

ORGANISATION DE LA COMPETITION

- Direction de Réunion : Alain GUENZI
- Directeur Sportif National : Didier PARIS
- Responsable Technique et Directeur de la compétition : Geoffrey BRASSART
- Représentante de la Commission Nationale de l'Animation Sportive : Emmanuel GUERIN
- Responsables du Comité d'Organisation : Marie-Philippe BEUZEOC
- Juge-Arbitre Général : Serge RIGOT
- Juge-Arbitre Courses : Olivier ROCK - Soaz BOURDAIN
- Juge-Arbitre Sauts horizontaux : Nadia UGER – Gwendoline HONDERMARCK
- Juge Arbitre Sauts verticaux : Anne-Laure ESPERET - Bernard CHANVILLARD
- Juge-Arbitre lancers : Jean-Bernard LE BIZEC - Marjorie PASQUALOTTO
- Juge-Arbitre des départs : Jean-Pierre GAUDIN
- Responsable du suivi des JO Athlé : Arnaud PIGEON - Michel LAFONT

LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES

[Cf. Règlements Généraux Article 28.3](#)

RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRE

[Conformément au Titre V des Règlements Généraux :](#)

[Article 28 RESERVES ET RECLAMATIONS](#)

[Article 29 SANCTIONS ET INSTANCES DISCIPLINAIRES](#)

JURY

Les fonctions seront mises en ligne la veille du championnat.

La réunion des Juges Arbitres et Chefs de Plateau est prévue le **mardi 4 février 2025 à 8h30**.

Les autres jurys seront informés spécifiquement sur chaque plateau à 8 h 30.

Tous les membres du jury (national, jurys équipes adulte et jeune), devront porter la tenue officielle fournie par l'UGSEL.

JURY D'EQUIPES

Voir article 6.1 du [règlement spécifique ATHLETISME EN SALLE](#)

Une A.S. ayant une seule équipe qualifiée dans un même championnat devra présenter			
Championnats	Jury Adulte***		Jeune Officiel National**
BM	1 professeur d'EPS apte à faire partie du jury	OU	1 JO National**, licencié UGSEL
CJ	ou 1 personne adulte diplômée FFA et licenciée UGSEL		

Une A.S. ayant plusieurs équipes qualifiées dans un même championnat devra présenter			
Championnats	Jury Adulte*** ou 1 Jeune Officiel National**		Jeune Officiel équipe ou 1 Jeune Officiel National**
BM	1 professeur d'EPS apte à faire partie du jury,	ET	1 JO équipe « formé »*, licencié UGSEL. ou 1 JO national**, licencié UGSEL.
CJ	ou 1 personne adulte diplômée FFA et licenciée UGSEL,		
	ou 1 JO national**, licencié UGSEL.		

Le formulaire de confirmation et de participation au jury devra être complété au plus tard le **jeudi 30 janvier 2025**, dernier délai. 1 formulaire à remplir par AS.

Pour remplir le formulaire, cliquez sur le lien suivant : [**FORMULAIRE JURYS EQUIPES BM**](#)

Le Jeune Officiel équipe doit appartenir à l'AS à laquelle appartient l'équipe.

Une AS peut se faire prêter un Jeune Officiel d'une autre AS de son comité et/ou territoire, cela à titre exceptionnel. La demande doit être faite auprès des services nationaux. L'AS se faisant prêter un JO ne pourra pas renouveler la demande l'année scolaire suivante.

Le Jeune Officiel National Ugsel devra avoir participé au stage de formation organisé par l'UGSEL Nationale et avoir réussi les épreuves théoriques.

*Concernant le Jeune Officiel équipe, son âge ne pourra être inférieur à la catégorie benjamin(e) 2ème année. Ce JO devra pouvoir justifier, dans sa pratique, d'une formation (quel que soit son niveau) et d'un comportement efficace au sein d'un jury de concours.

**Concernant le Jeune Officiel National, les équivalences suivantes sont acceptées sous réserve de présentation des justificatifs : niveau Jeune Juge National FFA pour les élèves de catégories BM, Juge Niveau 2 FFA pour les élèves de catégories CJ, niveau national d'une autre fédération sportive scolaire.

*** Le jury adulte doit être licencié dans l'AS.

DOSSARDS

Les dossards seront remis aux encadrants des Associations Sportives à l'accueil sur présentation du reçu certifiant le versement des droits d'engagement, **de la licence encadrant du responsable présent et après vérification des licences élèves.**

Les athlètes n'auront qu'un seul dossard pour l'ensemble du championnat.

Ce dossard devra être fixé lors des épreuves par 4 épingles.

USPORT

Il n'y a pas d'inscription à réaliser sur Usport. L'inscription sur Usport réalisée afin de participer aux compétitions qualificatives suffit.

Après la Commission de Qualification, qui se déroulera le **jeudi 23 janvier 2025**, les qualifiés, individuels et équipes, de chaque territoire seront remontés au niveau national par le Responsable Technique des Compétitions.

Il appartiendra ensuite aux Intervenants AS sur USPORT (tutoriel disponible dans l'évènement sur le site de l'Ugsel nationale) de :

- Supprimer les élèves qualifiés au championnat national mais qui ne participeront pas **via la liste des inscrits individuels, même ceux qualifiés via l'équipe,**
- Supprimer / modifier les équipes.

COMPOSITIONS D'EQUIPES

Il n'y a pas de formulaire sur les compositions d'équipes pour le championnat national à communiquer.

La composition des équipes devra être complétée/modifiée par les enseignants EPS sur USPORT **au plus tard 96 heures avant le début des championnats ; soit avant le vendredi 31 janvier 2025 à 9h00.**

Après cette date, les modifications sur Usport seront fermées.

Les modifications d'équipe ne seront ensuite acceptées par le directeur de réunion et/ou le représentant de l'UGSEL nationale que sur présentation d'un justificatif (certificat médical, convocation à un examen, cas de force majeure avec attestation du chef d'établissement). **Sans justificatif, les modifications seront acceptées sous réserve d'acquittement des frais administratifs, à savoir 5 euros par élève et par changement (nouveau 24-25 cf article 15 des RG).**

Aucune modification ne sera prise en compte sur place hors de ce cadre.

Les informations (épreuves-performances-points en référence à la table de cotations) des élèves ajoutés dans les équipes par les enseignants sur Usport devront être envoyées à g-brassart@ugsel.org au plus tard le **vendredi 31 janvier 10h00**. Celles-ci ne seront prises en compte que si elles sont réalisées lors de l'année scolaire précédente ou lors de l'année scolaire en cours et devront donc être accompagnées du résultat officiel correspondant.

TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue sportive spécifique à l'activité est obligatoire.

Le port du maillot d'établissement est obligatoire. En cas d'absence de maillot d'établissement, un maillot neutre sera toléré. [Cf article 10 des RG](#).

Les athlètes d'une même équipe doivent obligatoirement avoir un maillot identique.

TENUE DES ATHLETES

Pendant la participation aux épreuves et la remise des médailles, les « MAQUILLAGES et GRIMAGES » ne seront pas tolérés.

PODIUM

Tout athlète obtenant une récompense (trois premières places individuelles ou par équipes) devra être présent sur le podium obligatoirement avec le maillot de son établissement.

TITRE

Conformément à [l'article 24.2 des RG](#), afin de garantir la qualité et la représentativité des titres officiels de l'UGSEL, des conditions minimales d'attribution sont fixées :

- 1) Si 4 participants ou plus dans une épreuve, alors le titre de Champion National est attribué,
- 2) Si moins de 4 participants dans une épreuve alors le titre de Champion National n'est attribué qu'en cas de réalisation du minima de qualification.

APPEL DES ATHLETES

Pour une meilleure gestion de la compétition :

- Pour tous les concours, les athlètes devront se présenter à la Chambre d'Appel Concours **30 minutes avant le début de l'épreuve.**
- Pour toutes les courses, les confirmations de participation se font à l'accueil sportif.

Il est rappelé qu'en cas de plusieurs épreuves à disputer simultanément, les courses priment sur les concours.

MARQUES

Seuls peuvent être utilisés en guise de marques les rubans adhésifs, à condition toutefois d'être enlevés dès la fin du passage. Les bombes à peinture et les craies sont formellement interdites. Les trainings ne pourront pas être utilisés en guise de marques.

MATERIEL

A l'exception des perches, aucun engin personnel ne sera admis pendant la compétition sauf avis contraire du Juge Arbitre.

REMONTÉE DES PERFORMANCES A LA FFA

Les performances réalisées sur le championnat seront transmises à la FFA après le championnat.



PROGRAMME ORGANISATIONNEL

Championnat National Ugsel d'Athlétisme en salle BM
Halle Mayvonne Dupureur – SAINT BRIEUC
Le mardi 4 février 2025

	Lundi 3 février
17h00-19h00	Accueil administratif et contrôle des licences
18h00-20h00	Accueil Convivial
	Mardi 4 février
7h10	Ouverture de la halle
7h15	Accueil administratif et contrôle des licences encadrant
8h	Réunion des juges arbitres et chefs de plateau
8h15	Temps Pastoral
8h30	Mise en place du jury et appel des 1^{er} concours
11h30-13h30	Distribution des paniers repas
11h45-13h45	Ouverture restauration jury adulte
12h	Temps de Convivialité Enseignants/Jurys
12h30	Mise en place du jury et appel des concours de l'après midi
17h30-18h15	Distribution des paniers repas « retour » dans le Hall
18h15	Remise des récompenses
19h	Fin de compétition





Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement Catholique

CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUCER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL
FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org